

**BREVET PROFESSIONNEL
PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**

SESSION 2023

**ÉPREUVE E4 – U40
LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES**

Le sujet se compose de trois parties, à traiter sur trois copies différentes.	
1^{ère} copie	LÉGISLATION DU TRAVAIL
2^{ème} copie	LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE
3^{ème} copie	GESTION À L'OFFICINE

Le sujet, documents et annexes compris, comporte 18 pages numérotées de 1/18 à 18/18. Dès la distribution, le candidat doit s'assurer que cet exemplaire est complet.

Les annexes 1, 2, 3 et 4, même non renseignées, sont à rendre avec la copie.

Les réponses sont à rédiger dans l'ordre du sujet, avec soin et rigueur, de manière complète et précise.

La copie rendue, conformément au principe d'anonymat ne doit comporter aucun signe distinctif (nom, signature, utilisation d'encre rouge, de surligneurs...).

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

L'usage de documents (ouvrage de référence, note personnelle...) n'est pas autorisé.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 1/18



Pharmacie du Centre

9 rue Victor Hugo

59000 LILLE

Tél : 03 38 54 55 00

Activité : commerce de détails de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé

RCS : LILLE B 894 523 614

NAF: 4773Z

SIRET: 89452361400001

CA : 609 000 euros

Effectif : 2 salariés

Forme juridique : SELARL

Patrick MASSON, pharmacien, est titulaire de la pharmacie du Centre.

Son équipe est constituée de deux salariés :

- **Catherine LAHEURTE, pharmacien adjoint**
- **Pierre HARMAND, préparateur en pharmacie**

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 2/18

LÉGISLATION DU TRAVAIL

(14,5 points + 0,5 point pour le soin et la rigueur dans la rédaction)

Patrick MASSON est titulaire de la pharmacie du Centre qui compte deux salariés, Catherine LAHEURTE, pharmacien en CDI 35h et Pierre HARMAND, préparateur en pharmacie en CDI à temps partiel. L'embauche d'un apprenti est envisagée pour compléter l'équipe en place.

1. Le contrat à temps partiel de Pierre HARMAND (4,5 points)

- 1.1 Rappeler la durée légale de principe d'un contrat de travail à temps partiel.
- 1.2 Différencier les heures complémentaires par rapport aux heures supplémentaires.
- 1.3 Préciser les formalités à accomplir si Pierre HARMAND souhaite travailler à temps complet.

2. La rupture du contrat de travail de Catherine LAHEURTE (5,5 points)

Catherine LAHEURTE veut changer de vie et aller élever des brebis en montagne. Pour se faire, elle doit mettre fin à son contrat de travail.

- 2.1 Nommer la rupture du contrat dans ce cas précis et en proposer une définition.
- 2.2 Citer l'obligation que la salariée doit respecter dès que sa décision est connue de son employeur.
- 2.3 Indiquer une possibilité offerte à Catherine LAHEURTE pour bénéficier du chômage, tout en rompant son contrat.
- 2.4 Préciser deux types de contrat que Patrick MASSON peut conclure pour palier le départ de Catherine LAHEURTE. Justifier la réponse.

3. L'embauche d'un apprenti (4,5 points)

Patrick MASSON veut se lancer dans la formation et embaucher un apprenti.

- 3.1 Proposer une définition du contrat d'apprentissage.
- 3.2 Préciser deux modalités de rupture du contrat d'apprentissage par Patrick MASSON si le travail de l'apprenti ne correspond pas à ses attentes.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 3/18

LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE

(39 points + 1 point pour le soin et la rigueur dans la rédaction)

1. **Hugo CLÉMENT se présente à l'officine avec sa prescription médicale. (DOCUMENT 1). Il souffre de pathologies chroniques et son traitement ne doit jamais être interrompu. Il est accueilli par Pierre HARMAND préparateur en pharmacie. (6 points)**
 - 1.1 Lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée, le pharmacien dispense les médicaments nécessaires à la poursuite du traitement. En observant l'ordonnance de Hugo CLÉMENT (**DOCUMENT 1**), retrouver et citer les quatre conditions permettant cette dispensation supplémentaire.
 - 1.2 Pour chaque médicament bénéficiant de cette procédure, une mention spécifique doit être mentionnée sur l'ordonnance. Indiquer cette mention.
 - 1.3 Nommer la ou les spécialité(s) pharmaceutique(s) de la prescription de Hugo CLÉMENT exclue(s) de cette dispensation.
 - 1.4 Pierre HARMAND est autorisé à seconder le titulaire de l'officine pour la délivrance au public des médicaments destinés à la médecine humaine et à la médecine vétérinaire. Préciser dans quelle mesure il peut dispenser les prescriptions.
 - 1.5 Pierre HARMAND délivre par erreur un autre médicament que celui prescrit. Le patient porte plainte. Citer et expliquer la responsabilité de Pierre HARMAND.
2. **L'ordonnance (DOCUMENT 1) indique une durée totale de traitement. Différentes formulations peuvent être utilisées par le prescripteur. (4 points)**
 - 2.1 Préciser pour chaque proposition inscrite dans le tableau de l'**ANNEXE 1 (à rendre avec la copie)**, l'équivalence de la durée du traitement en nombre de mois.
 - 2.2 Indiquer et justifier la durée de validité légale d'une ordonnance de médicaments listés.
 - 2.3 Citer deux autres prescripteurs habilités à rédiger des ordonnances de spécialités pharmaceutiques pour usage humain, autres que les médecins généralistes et les spécialistes.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 4/18

3. Les substances vénéneuses destinées à la médecine humaine sont inscrites sur différentes listes. Certaines échappent à la réglementation de substances vénéneuses car elles sont exonérées. (4,5 points)

3.1 Citer les trois listes attribuées aux substances vénéneuses.

3.2 Proposer une définition du principe de l'exonération à la réglementation d'une substance vénéneuse.

3.3 À l'aide des **DOCUMENTS 2 et 3**, démontrer la raison de l'appartenance à la liste I de ces spécialités pharmaceutiques contenant de la poudre et de l'extrait d'opium, classés stupéfiants.

4. L'ordonnance (DOCUMENT 1) comporte la prescription de Skénan® LP 30 mg médicament classé stupéfiant. L'ordonnance est établie le 21/04/2023. Hugo CLÉMENT vous présente sa prescription le 29/04/2023. (6,5 points)

4.1 Un délai est accordé au patient pour venir chercher son traitement. Nommer et proposer une définition de ce délai.

4.2 Indiquer de manière précise la durée de ce délai.

4.3 En déduire, selon le format JJ/MM/AAAA, la date limite qui aurait permis à Hugo CLÉMENT de recevoir la totalité de son traitement de Skénan® LP 30 mg.

4.4 Définir en unités de prise, la quantité de gélules de Skénan® LP 30 mg à délivrer le 29/04/2023. Préciser le raisonnement et détailler les calculs.

4.5 Deux registres sont à renseigner lors de la dispensation de ce médicament. Les citer et indiquer pour chacun, leur durée légale d'archivage à l'officine.

5. Le Valproate de sodium et ses dérivés (DEPAKINE® - DEPAKINE CHRONO® - MICROPAKINE®- DEPAKOTE® - DEPAMIDE®) sont des médicaments soumis à prescription restreinte. À l'aide de la monographie abrégée extraite du Vidal® de DEPAKINE CHRONO® 500 mg (DOCUMENT 4) et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes. (5,5 points)

5.1 Nommer les deux catégories de prescription restreinte auxquelles ce médicament appartient (sigles non acceptés).

5.2 Nommer les trois autres catégories existantes (sigles non acceptés).

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 5/18

- 5.3 Indiquer le public concerné par cet encadrement, ces restrictions de prescription et de délivrance de ce médicament.
- 5.4 Citer les professionnels de santé habilités à rédiger la primo-prescription de ce médicament.
- 5.5 Sur la notice et sur le résumé des caractéristiques de ce médicament, on peut remarquer ce symbole ▼. Expliquer brièvement sa signification.
- 6. Des spécialités pharmaceutiques peuvent être prescrites en dehors du cadre de leurs AMM afin de répondre à un besoin de santé publique non couvert ou pour assurer l'accès à ces médicaments. Les prescriptions sont encadrées par un dispositif. (3,5 points)**
- 6.1 Nommer ce dispositif (sigle non accepté).
- 6.2 Décrire l'utilité de ce dispositif.
- 6.3 Indiquer la durée de validité de ce dispositif.
- 6.4 Tous les médicaments et produits à usage humain font l'objet d'une surveillance permanente des risques d'effets indésirables. Nommer ce système.
- 7. Le commerce électronique de médicaments est autorisé pour les officines de pharmacie. Cette activité économique propose par voie électronique la vente de médicaments à usage humain. Elle est effectuée dans le respect de la réglementation qui s'impose en raison de la présence de substances vénéneuses contenues dans ces médicaments. Le site internet doit répondre à des règles techniques de fonctionnalité, de présentation du médicament en ligne et comporter des informations obligatoires. À l'aide du DOCUMENT 5 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes. (5 points)**
- 7.1 Nommer l'autorité compétente accordant au pharmacien l'autorisation de création d'un site de commerce électronique de médicaments. (sigle non accepté).
- 7.2 Citer l'élément visuel permettant de reconnaître un site internet autorisé pour cette activité de commerce électronique de médicaments.
- 7.3 Indiquer la catégorie de médicaments concernée par l'activité de commerce électronique en France.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 6/18

7.4 Repérer et nommer l'onglet dédié, obligatoirement présent sur le site pour cette activité de commerce électronique de médicaments.

7.5 L'internaute doit pouvoir se référer à différentes autorités officielles de santé obligatoirement présentes sur le site, soit sous forme de logos ou sous forme de liens hypertexte. Repérer et nommer ces autorités. (sigles non acceptés).

8. Julie a adopté un furet. Habituellement vif, elle constate depuis quelques jours une baisse d'énergie et une perte d'appétit chez l'animal. Elle se rend chez le vétérinaire spécialisé NACs (Nouveaux animaux de compagnie).

Le vétérinaire administre au furet, la spécialité pharmaceutique vétérinaire CARPROFELICAN® 50 mg/ml. La monographie indique les posologies hors AMM ainsi qu'un respect de la cascade pour les NACs.

À partir du DOCUMENT 6 et de vos connaissances répondre aux questions suivantes. (4 points)

8.1 Indiquer en toutes lettres, l'ouvrage de référence des médicaments vétérinaires utilisé à l'officine.

8.2 La cascade est un principe de prescription. Expliquer ce principe appliqué par le vétérinaire pour cette prescription ne répondant pas aux espèces concernées par l'AMM.

8.3 Indiquer l'autre catégorie de spécialité pharmaceutique qu'un vétérinaire peut également prescrire hors du cadre de son AMM.

8.4 La monographie du CARPROFELICAN® 50 mg / ml indique un temps d'attente. C'est une obligation pour certaines catégories de médicaments, même s'il est égal à zéro. Préciser la signification des termes « Temps d'attente ».

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 7/18

GESTION À L'OFFICINE

(24,5 points + 0,5 point pour le soin et la présentation)

1. Vous êtes embauché par Patrick MASSON à la pharmacie du Centre, en tant que préparateur. Le statut juridique de la pharmacie est une SELARL.

(1,5 point)

1.1 Préciser la signification de ce sigle.

1.2 Citer deux autres formes de statuts juridiques pour ouvrir un commerce (sigles et significations).

2. Patrick MASSON, titulaire principal de l'officine est un commerçant à part entière qui effectue des actes de commerce. (2 points)

2.1 Citer deux exigences relatives à la profession de pharmacien d'officine.

2.2 Pour exercer, Patrick MASSON a acheté un fonds de commerce. Citer les deux éléments constitutifs du fonds de commerce.

3. Vous venez de réceptionner la commande du grossiste-répartiteur ALLIANCE HEALTHCARE. Celle-ci comportait des spécialités thermosensibles (6 points)

3.1 Compléter la fiche de stock de l'**ANNEXE 2 (à rendre avec la copie)** sachant que le stock au 31 septembre est de 10 unités.

3.2 Déterminer la durée de rotation sur la période d'octobre à mars.

3.3 Indiquer deux règles à respecter lors de la réception de ces produits.

3.4 Indiquer deux conseils à donner lors de la délivrance d'une spécialité thermosensible.

4. Patrick MASSON vous demande de réaliser l'inventaire annuel, afin de clôturer ses comptes. (1 point)

4.1 Indiquer deux intérêts propres à l'inventaire.

5. Lors de l'inventaire, vous constatez la présence de produits dont la date de péremption arrive bientôt à échéance. (3 points)

5.1 Citer deux solutions possibles pour éviter de détenir des produits périmés.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 8/18

- 5.2 Expliquer l'intérêt d'avoir une bonne gestion des produits périmés en officine.
- 6. Vous venez de recevoir la nouvelle gamme de produits solaires « AVENE », et vous décidez de mettre en place l'offre commerciale suivante : 30 % de réduction sur le prix public. (5 points)**
- 6.1 Déterminer le prix de vente TTC final de chaque produit : compléter l'**ANNEXE 3 (à rendre avec la copie)** et justifier le calcul de la première référence.
- 6.2 Vous avez réceptionné 6 « Lait enfant SPF 50+ » au PAHT unitaire de 6,87 €. La totalité des produits a été vendue.
- 6.2.1 Déterminer le montant de la TVA déductible sur les achats et le montant de la TVA collectée sur la totalité des ventes de « Lait enfant SPF 50+ ». TVA 20 %.
- 6.2.2 En déduire le montant de la TVA à verser à l'État.
7. Calculer les différents montants du ticket Vitale en sachant que la mutuelle prend en charge à 100 % le ticket modérateur. Reporter les résultats dans le tableau de l'**ANNEXE 4 (à rendre avec la copie)** (4,5 points)
8. Justifier l'honoraire de dispensation HC. (1,5 point)

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 9/18

ORDONNANCE

Docteur Marc LEMOIS
Médecin généraliste
18, Rue du Parc
59000 Lille - France
☎ (+ 33) 03 20 30 31 32
✉ marclemois@internet.com
Finess 59 6 67936 7

Lille le 21/01/2023

Monsieur CLÉMENT Hugo
9, Rue du Sentier 59000 Lille
Né le 01/01/1960
1 m 85 - 75 kg

Alprazolam 0,5 mg comprimés sécables
½ comprimé 3 fois par jour si nécessaire

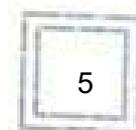
Zopiclone 7,5 mg comprimés sécables
½ comprimé le soir au coucher

Pravastatine 20 mg comprimés sécables
1 comprimé le soir

Janumet 50 mg/1000mg comprimés pelliculés
1 comprimés deux fois par jour au cours des repas

Skénan ® LP trente milligrammes
Une gélule toutes les quatre heures pendant vingt-huit jours

Q.S.P 1 mois Ordonnance à renouveler 2 fois



9C149867D1

Spécialités pharmaceutiques figurant sur l'ordonnance

Spécialités	Liste	Classe Pharmaco-thérapeutique
Alprazolam 0,5 mg	Liste I	Anxiolytique
Zopiclone 7,5 mg	Liste I	Hypnotique
Pravastatine 20 mg	Liste I	Hypolipémiant
Janumet 50 mg/1000 mg	Liste I	Antidiabétiques oraux associés
Skénan ® LP 30 mg	Stupéfiant	Antalgique opioïde morphinique

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 10/18

IZALGI®

Gélules : boîte de 16

Sur ordonnance - Liste I

COMPOSITION DU MÉDICAMENT IZALGI® Gélules

	par gélule
Paracétamol	500 mg
Opium, poudre	25 mg

LAMALINE®

Gélules : boîte de 16

Suppositoires : boîte de 10

Sur ordonnance - Liste I

COMPOSITION DU MÉDICAMENT LAMALINE® Gélules

	par gélule
Caféine	30 mg
Opium, poudre	10 mg
Paracétamol	300 mg

COMPOSITION DU MÉDICAMENT LAMALINE® Suppositoires

	par suppositoire
Caféine	50 mg
Opium, extrait	15 mg
Paracétamol	500 mg

COLCHIMAX®

Comprimés pelliculés sécables : boîte de 20

Sur ordonnance - Liste I

COMPOSITION DU MÉDICAMENT COLCHIMAX® Comprimés

	par comprimé
Tiémonium méthylsulfate	50 mg
Opium, poudre	12,5 mg
Colchicine cristallisée	1 mg

Source : <https://www.vidal.fr/medicaments.html>

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 11/18

Substances vénéneuses Listes et exonérations
Éditions des Journaux Officiels

Extrait du Classement par DC

Dénomination commune internationale ou française	Numéro d'arrêté	Liste I	Liste II	Stupéfiants	Psychotropes	Exonération
Opium				x		
Extrait Cachets, comprimés, pilules, suppositoires, gélules contenant une dose maximale par unité de prise de 25mg d'extrait d'opium titré à 20 % de morphine.		x		x		x
Poudre Cachets, comprimés, pilules, suppositoires, gélules contenant une dose maximale par unité de prise de 0,05g de poudre d'opium titré à 10 % de morphine.		x		x		x

Extrait des exonérations

Nom des substances vénéneuses	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non Divisés en prises Concentration maximale p.100 (en poids)	Divisés en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
Opium Extrait	Formes autres que cachets, gélules, comprimés, pilules, suppositoires	1	0,025	0,125
Opium Poudre	Formes autres que cachets, gélules, comprimés, pilules, suppositoires	2	0,05	0,25



Source : <https://www.vidal.fr/medicaments.html>
Mise à jour : Jeudi 28 avril 2022

DEPAKINE CHRONO 500 mg cp pellic séc LP

FORME et PRÉSENTATION

Comprimé gastrorésistant à 500 mg Tube de 40, boîte unitaire.

COMPOSITION

	par comprimé
Valproate de sodium	500 mg

Excipients : povidone K90, silicate de calcium, talc, stéarate de magnésium, povidone K30, macrogol 400, amidon de maïs, dioxyde de titane, acétophtalate de cellulose, phtalate d'éthyle ; oxyde de fer jaune.

PP PHARMACODYNAMIE

Classe pharmacothérapeutique : Antiépileptique (code ATC : N03AG01)

PRESCRIPTION/DÉLIVRANCE/PRISE EN CHARGE

LISTE II

Enfants et adolescents de sexe féminin, femmes en âge de procréer et femmes enceintes : Prescription initiale annuelle réservée aux spécialistes en neurologie ou en pédiatrie. Renouvellement non restreint.

Médicament nécessitant une surveillance particulière pendant le traitement : la prescription initiale nécessite préalablement le recueil de l'accord de soins de la patiente ; la délivrance ne peut se faire qu'après avoir vérifié que cet accord de soins a été recueilli.

Titulaire de l'AMM
SANOFI-AVENTIS FRANCE
82, AVENUE RASPAIL
94250 GENTILLY

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 13/18

DOCUMENT 5
LÉGISLATION
PHARMACEUTIQUE

Reconnaître un site français autorisé à vendre des médicaments sur Internet en France

PHARMACIE du CENTRE

04 12 34 56 78
Fax 04 12 34 56 79
pharmacie@internet.com

Rechercher un produit ...

ACCUEIL NOTRE PHARMACIE ENVOI D'ORCONNANCE RENDEZ-VOUS PROMOTIONS COVID-19

MEDICAMENTS SANTE NATURE HYGIÈNE & SOINS MAQUILLAGE & PARFUMERIE INTIME SOLEIL & VOYAGE MAMAN & BÉBÉ ORTHOPÉDIE ACCESSOIRES & PREMIERS SOINS CADEAUX VÉTÉRIINAIRE

Accueil > Catalogue > Médicaments

Affiner par sous-catégorie

Médicaments

Affiner par recherche

Produits par page

12

2,18 € TTC soit 272,50 €/Kg
Prix libre

2,18 € TTC
Prix réglementé (dont 1,02 € d'honoraires)

2,18 € TTC
Prix réglementé (dont 1,02 € d'honoraires)

DOLIPRANETABS 500 MG
COMPRIMÉS PELLICULÉS PLQ/16
PARACÉTAMOL

16 COMPRIMÉS DE PARACÉTAMOL 500MG

Traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles. Cette présentation est réservée à l'adulte et à l'enfant à partir de 27 kg (soit...

DOLIPRANE 1000 MG
COMPRIMÉS PLQ/8
PARACÉTAMOL

8 COMPRIMÉS DE PARACÉTAMOL 1000 MG

Ces présentations sont réservées à l'adulte et à l'enfant à partir de 50 kg (soit à partir d'environ 15 ans). Toutes formes : Traitement symptomatique des douleurs d'intensité...

DAFALGAN 1000 MG
COMPRIMÉS PELLICULÉS PLQ/8
PARACÉTAMOL

8 COMPRIMÉS DE PARACÉTAMOL 1000MG

Ce médicament contient du paracétamol. Il est indiqué en cas de douleur et/ou fièvre telles que maux de tête, états grippaux, douleurs dentaires, courbatures, règles douloureuses.

Besoin d'un conseil ?

ars ansm

ARS

Ordre national des pharmaciens

Cliquer pour vérifier la légalité de ce site

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la santé

Source : <https://www.ordre.pharmacien.fr/ecommerce/search>

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 14/18

CARPROFELICAN ® 50 mg/ml

Solution injectable à base de carprofène pour chiens et chats

Composition :

CARPROFENE : 50 mg
Alcool benzylique (E1519) : 5 mg
Excipients q.s.p. : 1 ml

Classe thérapeutique : Anti-inflammatoire, analgésique et anti-pyrétique.

Indications :

- Chez les chiens : contrôle de la douleur et de l'inflammation post-opératoires après une intervention chirurgicale orthopédique ou des tissus mous (y compris la chirurgie intra-oculaire).
- Chez les chats : contrôle de la douleur post-opératoire après une intervention chirurgicale.

Posologies hors AMM. Respecter la cascade (art. L.5143-4 du CSP)

Posologie hors AMM chez les NAC :(1)

- Furets : 1 à 5 mg/kg toutes les 24 heures par voie S.C.
- Lapins de compagnie : 2 à 4 mg/kg toutes les 24 heures par voie S.C.
- Rongeurs : 4 mg/kg toutes les 24 heures par voie S.C.
- Reptiles : 1 à 4 mg/kg toutes les 24 heures par voei I.V., I.M. ou S.C.

Temps d'attente : Sans objet

Présentation(s) :

A.M.M. FR/V/4379345 3/2013
Boîte de 1 flacon de 20 ml
GTIN 08718469449262

A ne délivrer que sur ordonnance. Liste I

Titulaire de l'A.M.M. : LE VET (Pays-Bas)

Exploitant : DECHRA Veterinary Products SAS

60 avenue du Centre
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01.30.48.71.40
Fax : 01.30.81.99.63

(1) **Source** Guide Thérapeutique Vétérinaire, animaux de compagnie, Editions du Point Vétérinaire, 2013
Documentation : <http://www.ircp.anmv.anses.fr/>
[https://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmaciens/Le-metier-du-pharmacien/Les-fiches-professionnelles/Toutes-les-fiches/La-Dispensation-a-l-officine-Medicaments-prescrits-dans-le-cadre-de-la-cascade-veterinaire/\(language\)/fre-FR](https://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmaciens/Le-metier-du-pharmacien/Les-fiches-professionnelles/Toutes-les-fiches/La-Dispensation-a-l-officine-Medicaments-prescrits-dans-le-cadre-de-la-cascade-veterinaire/(language)/fre-FR)

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 23SP-BP PP U40	Session 2023	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 15/18

ANNEXE 1
LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE
À RENDRE AVEC LA COPIE

Propositions	Durée du traitement voulue en nombre de mois
Q.S.P 2 mois à renouveler 1 fois	
Q.S.P 3 mois à renouveler 1 fois	
1 mois renouvelable 3 fois	
1 mois à renouveler 6 fois	

**ANNEXE 2
GESTION À L'OFFICINE
À RENDRE AVEC LA COPIE**

Fiche de stock

**Novomix ® 30- Flexpen
100 U/ml boîte de 5 X 3 ml**

MOIS	Entrées	Sorties	Stock fin de mois
octobre	0	7	3
novembre	10	6	
décembre	4	6	5
janvier	10		8
février	6	7	7
mars	5	6	

**ANNEXE 3
GESTION À L'OFFICINE
À RENDRE AVEC LA COPIE**

Référence	PVTTC brut	Remise en €	PVTTC net remisé
Avène Lait enfant SPF 50+	16,50		
Avène Spray solaire SPF 50+	18,90		
Avène crème solaire fini invisible SPF 50+	12,74		
Avène fluide sport SPF 50 +	15,60		

**ANNEXE 4
GESTION À L'OFFICINE
À RENDRE AVEC LA COPIE**

Désignation	Quantité délivrée	Prix unitaire	HD non inclus	Montant total	Taux sécurité sociale	Montant AMO	Montant AMC
Néбиволол 5 mg 30 comprimés	1	5,03	1,02		65 %		
Lercanidipine 10 mg 30 comprimés	2	4,79	1,02		65 %		
Metformine 1000 mg 90 comprimés	1	5,53	2,76		65 %		
Féruxostat 80 mg 28 comprimés	1	10,12	1,02		65 %		
Simvastatine 20 mg 30 comprimés	1	4,36	1,02		65 %		
HC			0,31	0,31	100 %	0,31	
HDR			0,51	0,51	70 %	0,36	0,15
TOTAL AMO				TOTAL Assuré			
TOTAL AMC				TOTAL			